



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 mars 2025 qui leur a été adressé le 20 mars 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 mars 2025 et du site des Forges le 21 mars 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSENGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUEE, Michaël BERNABÉ donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN, Julien LECLAIR donnant pouvoir à Yoann ROBIN et Cécile LE MOINE donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents : Jean-Pierre TRÉBY.

Secrétaire de séance : Patrick POCARD

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 18

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-01 – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE LOUIS CHEREL – SITE DES FORGES

- Résultat de la consultation auprès des entreprises
- Avis de la Commission d'Appel d'Offres
- Autorisation de signatures des marchés

Rapporteur : Yoann ROBIN

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yoann ROBIN, 2^{ème} Adjoint au Maire chargé des bâtiments, qui présente le dossier.

Il présente le résultat de la consultation auprès des entreprises pour la réalisation des travaux de rénovation de la salle Louis Chérel qui se présente comme suit :

N° DE LOTS	DESIGNATION DES LOTS (Hors variantes)	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DU MARCHE	MONTANTS HT
01	DESAMIANPAGE	DBS – Tréfléan (56)	11 340,00
02	GROS ŒUVRE-RACCORDEMENTS- ENDUITS	AGIR CONSTRUCTIONS – Augan (56)	183 000,00
03	CHARPENTE ET BARDAGE BOIS	Aucune offre – relance appel d'offres	
04	COUVERTURE - ETANCHEITE	Aucune offre – relance appel d'offres	
05	MENUISERIE ALUMINIUM – PORTES METALLIQUES- SERRURERIE	GOUEDARD – Crédin (56)	52 085,77
06	MENUISERIE BOIS - AGENCEMENT	GOUEDARD – Crédin (56)	66 127,91
07	CLOISONS SECHES – ISOLATION	SUD BRETAGNE PLAFONDS ET CLOISONS – St Avé (56)	147 735,72
08	CHAPES – CARRELAGE – SOLS SOUPLES - FAIENCE	LEFEVRE FACADES – Nantes (44)	43 678,06
09	PEINTURE – NETTOYAGE	LEFEVRE FACADES – Nantes (44)	19 557,09
10	PLAFONDS SUSPENDUS	COYAC – Vannes (56)	7 634,56
11	CHAUFFAGE – RAFFRAICHISSEMENT – PLOMBERIE - VENTILATION	ALC THERMIQUE – Crac'h (56)	154 675,91
12	ELECTRICITE	EA2I – Pontivy (56)	102 800,00
13	AUDIOVISUEL	ISA – Vezin le Coquet (35)	24 994,00
14	ELEVATEUR PMR	ERMHES – Vitré (35)	15 468,60
	TOTAL GENERAL		829 097,62

Il est précisé que les lots 03 et 04 ont fait l'objet d'une nouvelle consultation auprès des entreprises.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres et l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	18
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	22
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	22
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	22
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés publics relatifs à ces travaux tel que présentés,
- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants éventuels à ces marchés dans la limite de 5 % du montant HT

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUEE

Le secrétaire de séance,

Patrick POCARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 mars 2025 qui leur a été adressé le 20 mars 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 mars 2025 et du site des Forges le 21 mars 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSEGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUEE, Michaël BERNABÉ donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN, Julien LECLAIR donnant pouvoir à Yoann ROBIN et Cécile LE MOINE donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Patrick POCARD

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-02 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL – LOTISSEMENT DU HAUT CLINCHARD – ANNEE 2024

➤ **Présentation du compte de gestion**

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Le Maire présente le compte de gestion du Lotissement Communal « le Haut Clinchard » au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Trésorier Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 056-200087153-20250404-2025040402-DE

7 8 AVR. 2025

- **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé (extrait des résultats ci-après), pour l'exercice 2024, par le Trésorier, Municipal visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 056038

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC POSITIV

ETABLISSEMENT : LOT RES DU HAUT CLINCHARD FORG
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

35804 - LOT RES DU HAUT CLINCHARD FORG

Exercice 2024

	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT RES DU HAUT CLINCHARD FORG					
Investissement	51 455,35		-29,08		51 426,27
Fonctionnement	-50 652,33		-147,00		-50 800,33
Sous-TOTAL	1 402,02		-176,08		1 225,94
TOTAL II	1 402,02		-176,08		1 225,94
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 402,02		-176,08		1 225,94

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 056038

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC POSITIV

ETABLISSEMENT : LOT RES DU HAUT CLINCHARD FORG
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

35804 - LOT RES DU HAUT CLINCHARD FORG

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	352 730,74	352 333,72	305 064,46
Titres de recette (b)	301 275,39	301 304,47	202 579,86
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	301 275,39	301 304,47	202 579,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	352 730,74	352 333,72	305 064,46
Mandats émis (f)	301 304,47	301 451,47	202 755,94
Imputations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	301 304,47	301 451,47	202 755,94
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	29,08	147,00	176,08

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le **8 AVR. 2025**

ID : 056-200087153-20250404-2025040402-DE

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUEE



Le secrétaire de séance,

Patrick POCARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 mars 2025 qui leur a été adressé le 20 mars 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 mars 2025 et du site des Forges le 21 mars 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSAGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUEE, Michaël BERNABÉ donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN, Julien LECLAIR donnant pouvoir à Yoann ROBIN et Cécile LE MOINE donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Patrick POCARD

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-03 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL – LOTISSEMENT LA FORET – ANNEE 2024

➤ **Présentation du compte de gestion**

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Le Maire présente le compte de gestion du Lotissement Communal « la Forêt » au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Trésorier Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

18 AVR. 2025

ID : 056-200087153-20250404-2025040403-DE

- **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé (extraits des résultats ci-après), pour l'exercice 2024, par le Trésorier, Municipal visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 056038

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC FONCTIV

ETABLISSEMENT : LOT LA FORET LAMOUR

ETAT : 12-1

Résultats budgétaires de l'exercice

35003 - LOT LA FORET LAMOUR

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	180 564,10	209 371,75	389 935,85
Titres de recette émis (b)	90 282,05	81 231,66	171 513,71
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	90 282,05	81 231,66	171 513,71
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	180 564,10	209 371,75	389 935,85
Mandats émis (f)	69 514,66	90 282,05	159 796,71
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	69 514,66	90 282,05	159 796,71
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	20 767,39		11 717,00
(h - d) Déficit		8 050,39	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 056038

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC POSITIV

ETABLISSEMENT : LOT LA FORST LANOUEE
 ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

35003 - LOT LA FORST LANOUEE

Exercice 2024

	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT LA FORST LANOUEE					
Investissement	-90 262,05		20 767,39		-69 524,66
Fonctionnement	119 044,70		-8 050,39		110 994,31
Sous-Total	28 802,65		11 717,00		40 519,65
TOTAL II	28 802,65		11 717,00		40 519,65
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	28 802,65		11 717,00		40 519,65

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jacques BIHOUEE

Patrick POCARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie - 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale - 3 Contour de la Motte - CS 44416 - 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 mars 2025 qui leur a été adressé le 20 mars 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 mars 2025 et du site des Forges le 21 mars 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSENGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUEE, Michaël BERNABÉ donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN, Julien LECLAIR donnant pouvoir à Yoann ROBIN et Cécile LE MOINE donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Patrick POCARD

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-04 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL – LOTISSEMENT LE CLOS DE LA VIGNE – ANNEE 2024

➤ **Présentation du compte de gestion**

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Le Maire présente le compte de gestion du Lotissement Communal « Le Clos de la Vigne » au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Trésorier Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

7 8 AVR. 2025

ID : 056-200087153-20250404-2025040404-DE

- DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Trésorier, Municipal visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31041 - LOT CLOS LA VIGNE FORGES LAUNY

Exercice 2024

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERTS OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT CLOS LA VIGNE FORGES LAUNY					
Investissement	177 435,44		-43 000,00		134 435,44
Fonctionnement	-47 445,57		24 877,12		-22 568,45
Acq-Total	177 596,45		-37 920,88		140 057,57
TOTAL II	177 596,45		-37 920,88		140 057,57
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	177 596,45		-37 920,88		140 057,57

Résultats budgétaires de l'exercice

2025 - 100 000 000 (FORGES LANOUEE)

Exercice 2025

	SECTION 6 INVESTISSEMENT	SECTION 14 FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	549 800,54	407 845,37	957 645,91
Plains de recette émis (b)	205 365,12	685 754,50	891 119,62
Réductions de litres (c)		327 365,12	327 365,12
Recettes nettes (d = a - b + c)	344 435,42	763 234,75	1 107 670,17
DEPENSES			
Engagements budgétaires totales (e)	549 800,54	407 845,37	957 645,91
Rendite émis (f)	454 130,24	333 820,26	787 950,50
Réductions de mandats (g)	327 365,12		327 365,12
Depenses nettes (h = e - f + g)	168 305,18	74 025,11	242 330,29
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		24 072,12	24 072,12
(d - h) Déficit	62 000,00		62 000,00

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUEE

Le secrétaire de séance,

Patrick POCARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie - 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale - 3 Contour de la Motte - CS 44416 - 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 mars 2025 qui leur a été adressé le 20 mars 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 mars 2025 et du site des Forges le 21 mars 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSEGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUEE, Michaël BERNABÉ donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN, Julien LECLAIR donnant pouvoir à Yoann ROBIN et Cécile LE MOINE donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Patrick POCARD

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-05 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL – COMMUNE – ANNEE 2024

➤ **Présentation du compte de gestion**

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Le Maire présente le compte de gestion de la Commune au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Trésorier Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 18 AVR. 2025

ID : 056-200087153-20250404-2025040405-DE

- **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé (extraits ci-après), pour l'exercice 2024, par le Trésorier, Municipal visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

R : VOTER DE TOUTE CONVICTION : 000000

ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

35800 - FORGES DE LANOUVE

Exercice 2024

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ŒUVRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-36 035,21		484 682,64		448 647,43
Fonctionnement	1 436 796,00	1 236 796,00	728 825,50		928 825,50
TOTAL I	1 400 760,79	1 236 796,00	1 213 508,14		1 377 472,93
II - Budgets des services à caractère administratif					
35803-LOT LA FORÊT LANOUVE					
Investissement	-90 287,05		20 767,39		-69 519,66
Fonctionnement	119 084,70		-9 050,39		110 034,31
Sous-Total	28 802,65		11 717,00		40 519,65
35804-LOT DES CHAUX					
CLINCARD FORG					
Investissement	51 455,35		-29,00		51 426,35
Fonctionnement	-50 053,33		-147,00		-50 200,33
Sous-Total	1 402,02		-176,00		1 225,94
35805-LOT CLOS LA VIGNE					
FORGES LANOU					
Investissement	227 435,44		-62 000,00		165 435,44
Fonctionnement	-49 448,99		24 071,12		-25 377,87
Sous-Total	177 986,45		-37 928,88		140 057,57
TOTAL II	208 191,12		-26 307,96		181 883,16
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 608 951,91	1 236 796,00	1 187 120,18		1 559 276,09

Résultats budgétaires de l'exercice

35400 - FORGES DE LANOUÉE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 914 999,67	2 314 645,03	5 229 644,70
Titres de recette émis (b)	1 642 050,86	2 229 059,30	3 871 110,16
Réductions de titres (c)		4 521,12	4 521,12
Recettes nettes (d = b - c)	1 642 050,86	2 224 538,18	3 866 589,04
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 914 999,67	2 314 645,03	5 229 644,70
Mandats émis (f)	1 157 376,22	1 509 095,19	2 666 471,41
Annulations de mandats (g)		13 382,43	13 382,43
Depenses nettes (h = f - g)	1 157 376,22	1 495 712,76	2 653 088,98
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	484 674,64	728 825,42	1 213 500,06
(h - d) Déficit			

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

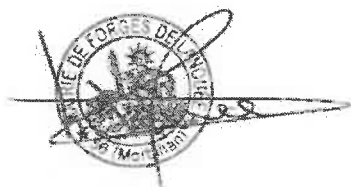
Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jacques BIHOUEE

Patrick POCARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie - 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale - 3 Contour de la Motte - CS 44416 - 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 mars 2025 qui leur a été adressé le 20 mars 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 mars 2025 et du site des Forges le 21 mars 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSAGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUEE, Michaël BERNABÉ donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN, Julien LECLAIR donnant pouvoir à Yoann ROBIN et Cécile LE MOINE donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Patrick POCARD

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-06 – COMPTE ADMINISTRATIF – LOTISSEMENT DU HAUT CLINCHARD – ANNEE 2024

- Présentation du compte administratif et de la note brève et synthétique (Loi NOTRe du 7 août 2015)
- Désignation de la Présidence de séance dans le cadre du vote du compte administratif

Rapporteurs : Jacques BIHOUEE et Sabine GUILLEMIN.

Exposé

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2024 pour l'entité Lotissement Communal du Haut Clinchard.

Il présente la note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au compte administratif et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jacques BIHOUEE, Maire qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté	- 50 053,33 €	
Opérations de l'exercice	101 451,47 €	101 304,47 €
TOTAUX	151 504,80 €	101 304,47 €
Résultat définitif	50 200,33 €	

INVESTISSEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		+ 51 455,35 €
Opérations de l'exercice	101 304,47 €	101 275,39 €
TOTAUX	101 304,47 €	152 730,74 €
Résultat définitif		+ 51 426,27 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes,

Le Conseil Municipal en l'absence de Mr Jacques BIHOUEE, Maire qui quitte la séance (conformément à l'article L 2121-14 du CGCT) élit Mme Sabine GUILLEMIN, 1^{ère} Adjointe au Maire et Maire déléguée, en qualité de Présidente de séance avant le vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	02
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif ainsi que la note brève et synthétique et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un déficit de fonctionnement de 50 200,33 € et un excédent d'investissement de 51 426,27 €.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUEE



Le secrétaire de séance,

Patrick POCARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 mars 2025 qui leur a été adressé le 20 mars 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 mars 2025 et du site des Forges le 21 mars 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSENGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUEE, Michaël BERNABÉ donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN, Julien LECLAIR donnant pouvoir à Yoann ROBIN et Cécile LE MOINE donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Patrick POCARD

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-07 – COMPTE ADMINISTRATIF – LOTISSEMENT LA FORET – ANNEE 2024

- **Présentation du compte administratif et de la note brève et synthétique (Loi NOTRe du 7 août 2015)**
- **Désignation de la Présidence de séance dans le cadre du vote du compte administratif**

Rapporteurs : Jacques BIHOUEE et Sabine GUILLEMIN.

Exposé

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2024 pour l'entité Lotissement Communal la Forêt.

Il présente la note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au compte administratif et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jacques BIHOUEE, Maire qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		+ 119 084,70 €
Opérations de l'exercice	90 282,05 €	81 231,66 €
TOTAUX	90 282,05 €	200 316,36 €
Résultat définitif		+ 110 034,31 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté	- 90 282,05 €	
Opérations de l'exercice	69 514,66 €	90 282,05 €
TOTAUX	159 796,71 €	90 282,05 €
Résultat définitif	- 69 514,66 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes,

Le Conseil Municipal en l'absence de Mr Jacques BIHOUEE, Maire qui quitte la séance (conformément à l'article L 2121-14 du CGCT) élit Mme Sabine GUILLEMIN, 1^{ère} Adjointe au Maire et Maire déléguée, en qualité de Présidente de séance avant le vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	02
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif ainsi que la note brève et synthétique et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 110 034,31 € et un déficit d'investissement de 69 514,66 €.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUEE



Le secrétaire de séance,

Patrick POCARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 mars 2025 qui leur a été adressé le 20 mars 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 mars 2025 et du site des Forges le 21 mars 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSEAGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUEE, Michaël BERNABÉ donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN, Julien LECLAIR donnant pouvoir à Yoann ROBIN et Cécile LE MOINE donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Patrick POCARD

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-08 – COMPTE ADMINISTRATIF – LOTISSEMENT LE CLOS DE LA VIGNE – ANNEE 2024

- Présentation du compte administratif et de la note brève et synthétique (Loi NOTRe du 7 août 2015)
- Désignation de la Présidence de séance dans le cadre du vote du compte administratif

Rapporteurs : Jacques BIHOUEE et Sabine GUILLEMIN.

Exposé

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2024 pour l'entité Lotissement Communal le Clos de la Vigne.

Il présente la note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au compte administratif et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jacques BIHOUEE, Maire qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté	- 49 448,99 €	
Opérations de l'exercice	333 920,26 €	357 991,38 €
TOTAUX	383 369,25 €	357 991,38 €
Résultat définitif	- 25 377,87 €	

INVESTISSEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		+ 227 435,44 €
Opérations de l'exercice	327 365,12 €	265 365,12 €
TOTAUX	327 365,12 €	492 800,56 €
Résultat définitif		+ 165 435,44 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes,

Le Conseil Municipal en l'absence de Mr Jacques BIHOUEE, Maire qui quitte la séance (conformément à l'article L 2121-14 du CGCT) élit Mme Sabine GUILLEMIN, 1^{ère} Adjointe au Maire et Maire déléguée, en qualité de Présidente de séance avant le vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSENTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	02
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif ainsi que la note brève et synthétique et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un déficit de fonctionnement de 25 377,87 € et un excédent d'investissement de 165 435,44 €.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUEE



Le secrétaire de séance,

Patrick POCARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 mars 2025 qui leur a été adressé le 20 mars 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 mars 2025 et du site des Forges le 21 mars 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSENGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUEE, Michaël BERNABÉ donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN, Julien LECLAIR donnant pouvoir à Yoann ROBIN et Cécile LE MOINE donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Patrick POCARD

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-09 – COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE – ANNEE 2024

- **Présentation du compte administratif et de la note brève et synthétique**
(Loi NOTRe du 7 août 2015)
- **Désignation de la Présidence de séance dans le cadre du vote du compte administratif**

Rapporteurs : Jacques BIHOUEE et Sabine GUILLEMIN.

Exposé

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2024 pour l'entité Commune.

Il présente la note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au compte administratif et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jacques BIHOUEE, Maire qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		+ 200 000 €
Opérations de l'exercice	1 495 712,76 €	2 224 538,26 €
TOTAUX	1 495 712,76 €	2 424 538,26 €
Résultat définitif		+ 928 825,50 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté	- 36 035,21 €	
Opérations de l'exercice	1 157 376,22 €	1 642 058,86 €
Restes à réaliser	1 112 742 €	166 442,92 €
TOTAUX	2 306 153,43 €	1 808 501,78 €
Résultat définitif	- 497 651,65 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Le Conseil Municipal en l'absence de Mr Jacques BIHOUEE, Maire qui quitte la séance (conformément à l'article L 2121-14 du CGCT) élit Mme Sabine GUILLEMIN, 1^{ère} Adjointe au Maire et Maire déléguée, en qualité de Présidente de séance avant le vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	02
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif ainsi que la note brève et synthétique et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 928 825,50 € et un déficit d'investissement de 497 651,65 €.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUEE



Le secrétaire de séance,

Patrick POCARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 mars 2025 qui leur a été adressé le 20 mars 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 mars 2025 et du site des Forges le 21 mars 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSAGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUEE, Michaël BERNABÉ donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN, Julien LECLAIR donnant pouvoir à Yoann ROBIN et Cécile LE MOINE donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Patrick POCARD

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-10 – INDEMNITES DES ELUS COMMUNAUX

- **Rappel de la réglementation (Loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement et la Proximité)**
- **Présentation de l'état annuel des indemnités des Elus – année 2024 (pour information)**

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Le Maire fait savoir que le nouvel article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux Communes mentionne que doivent être présentées les indemnités de toute nature au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'Elu local en leur sein et au sein de tout syndicat (indemnités de fonctions et remboursement de frais d'hébergement, de déplacement, de garde etc...). Ce document doit être communiqué aux Conseillers Municipaux avant l'examen du budget de la Commune soit avant le 15 avril.

Il présente l'état annuel des indemnités brutes perçues en 2024 par les Elus Communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUE

Le secrétaire de séance,

Patrick POCARD



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Patrick Pocard', is written across the page.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 mars 2025 qui leur a été adressé le 20 mars 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 mars 2025 et du site des Forges le 21 mars 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSEGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUEE, Michaël BERNABÉ donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN, Julien LECLAIR donnant pouvoir à Yoann ROBIN et Cécile LE MOINE donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Patrick POCARD

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-11 – AFFECTATION DES RESULTATS – ANNEE 2024

- **Présentation des résultats**
- **Décision d'affectation des résultats**

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Le Maire présente les résultats et la proposition d'affectation des résultats.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif de la Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice 2024,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

001 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31 DECEMBRE 2024	928 825,50 €
Restes à réaliser – dépenses	1 112 742,00 €
Restes à réaliser – recettes	166 442,92 €
Besoin de financement de la section d'investissement si le solde de clôture investissement – RAR dépense + RAR recette ≤ 0	- 497 651,65 €
1068 Affectation à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/ 1068)	497 651,65 €
002 Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	431 173,85 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé de la proposition d'affectation du résultat,

7 8 AVR. 2025

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition d'affectation des résultats du Maire.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUEE

Le secrétaire de séance,

Patrick POCARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 mars 2025 qui leur a été adressé le 20 mars 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 mars 2025 et du site des Forges le 21 mars 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSENGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUEE, Michaël BERNABÉ donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN, Julien LECLAIR donnant pouvoir à Yoann ROBIN et Cécile LE MOINE donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Patrick POCARD

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-12 – BUDGET PRIMITIF – LOTISSEMENT DU HAUT CLINCHARD – ANNEE 2025

- **Présentation du projet de budget primitif année 2025 et de sa note de synthèse brève et synthétique**
- **Proposition de vote d'une subvention exceptionnelle pour équilibrer ce budget annexe**

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Le Maire présente la nouvelle réglementation liée à l'adoption obligatoire de la M57 pour toutes les Communes depuis le 1^{er} janvier 2024 à savoir :

- L'envoi du projet de budget aux Elus, 12 jours au moins avant la réunion d'examen du budget en Conseil Municipal. L'envoi a été réalisé le 21 mars 2025 par remise aux Conseillers Municipaux à leur domicile pour faciliter la lecture des documents.

Il présente la note de synthèse brève et synthétique rédigée en retraçant les orientations budgétaires 2025 et transmise à chaque membre du Conseil Municipal et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Il fait lecture des propositions de budget primitif 2025 par chapitre établies par la Commission Communale finances réunie les 26 février 2025 et 13 mars 2025.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	151 509,80 €	151 509,80 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	152 730,74 €	152 730,74 €

Et de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 200,33 € afin d'équilibrer ledit budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après présentation du dossier,

Vu l'Instruction budgétaire M57,

Considérant que le projet de budget primitif 2025 soumis au vote par chapitre pour les deux sections répond aux besoins de la Collectivité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le vote de la subvention exceptionnelle proposée,
- **ADOpte** le budget primitif 2025 et la note de synthèse brève et synthétique du Lotissement communal du Haut Clinchard tel que proposé, par chapitre conformément au tableau ci-dessous pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL LE HAUT CLINCHARD PAR CHAPITRE

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
002	Résultat de fonctionnement reporté	50 200,33
65	Autres charges de gestion courante	5,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 304,47
FONCTIONNEMENT	TOTAL DEPENSES	151 509,80
RECETTES		
75	Autres produits divers courants	5,00
75	Subvention exceptionnelle	50 200,33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 304,47
FONCTIONNEMENT	TOTAL RECETTES	151 509,80

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2025
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
16	Avance de la Commune	51 426,27
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 304,47
INVESTISSEMENT	TOTAL DEPENSES	152 730,74
RECETTES		
001	Résultat d'investissement reporté	51 426,27
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	101 304,47
INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES	152 730,74

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le **8 AVR. 2025**

ID : 056-200087153-20250404-202511006-BF

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUEE



Le secrétaire de séance,

Patrick POCARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 mars 2025 qui leur a été adressé le 20 mars 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 mars 2025 et du site des Forges le 21 mars 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSEGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUEE, Michaël BERNABÉ donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN, Julien LECLAIR donnant pouvoir à Yoann ROBIN et Cécile LE MOINE donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Patrick POCARD

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-13 – BUDGET PRIMITIF – LOTISSEMENT LA FORET – ANNEE 2025

- **Présentation du projet de budget primitif année 2025 et de sa note de synthèse brève et synthétique**

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Le Maire présente la nouvelle réglementation liée à l’adoption obligatoire de la M57 pour toutes les Communes depuis le 1^{er} janvier 2024 à savoir :

- L’envoi du projet de budget aux Elus, 12 jours au moins avant la réunion d’examen du budget en Conseil Municipal. L’envoi a été réalisé le 21 mars 2025 par remise aux Conseillers Municipaux à leur domicile pour faciliter la lecture des documents.

Il présente la note de synthèse brève et synthétique rédigée en retraçant les orientations budgétaires 2025 et transmise à chaque membre du Conseil Municipal et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Il fait lecture des propositions de budget primitif 2025 par chapitre établies par la Commission Communale finances réunie les 26 février 2025 et 13 mars 2025.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	179 553,97 €	179 553,97 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	139 029,32 €	139 029,32 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après présentation du dossier,

Vu l’Instruction budgétaire M57,

Considérant que le projet de budget primitif 2025 soumis au vote par chapitre pour les deux sections répond aux besoins de la Collectivité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

18 AVR. 2025

ID : 056-200087153-20250404-202511007-BF

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 et la note de synthèse brève et synthétique du Lotissement communal la Forêt tel que proposé, par chapitre conformément au tableau ci-dessous pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL LA FORET PAR CHAPITRE

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
65	Autres charges de gestion courante	110 039,31
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 514,66
FONCTIONNEMENT	TOTAL DEPENSES	179 553,97
RECETTES		
002	Résultat de fonctionnement reporté	110 034,31
75	Autres produits divers courants	5,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 514,66
FONCTIONNEMENT	TOTAL RECETTES	179 553,97

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2025
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
001	Résultat d'investissement reporté	69 514,66
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 514,66
INVESTISSEMENT	TOTAL DEPENSES	139 029,32
RECETTES		
16	Avance de la Commune	69 514,66
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	69 514,66
INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES	139 029,32

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le **18 AVR. 2025**

ID : 056-200087153-20250404-202511007-BF

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUEE



Le secrétaire de séance,

Patrick POCARD

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 mars 2025 qui leur a été adressé le 20 mars 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 mars 2025 et du site des Forges le 21 mars 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSEGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUEE, Michaël BERNABÉ donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN, Julien LECLAIR donnant pouvoir à Yoann ROBIN et Cécile LE MOINE donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Patrick POCARD

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-14 – BUDGET PRIMITIF – LOTISSEMENT LE CLOS DE LA VIGNE – ANNEE 2025

- **Présentation du projet de budget primitif année 2025 et de sa note de synthèse brève et synthétique**

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Le Maire présente la nouvelle réglementation liée à l'adoption obligatoire de la M57 pour toutes les Communes depuis le 1^{er} janvier 2024 à savoir :

- L'envoi du projet de budget aux Elus, 12 jours au moins avant la réunion d'examen du budget en Conseil Municipal. L'envoi a été réalisé le 21 mars 2025 par remise aux Conseillers Municipaux à leur domicile pour faciliter la lecture des documents.

Il présente la note de synthèse brève et synthétique rédigée en retraçant les orientations budgétaires 2025 et transmise à chaque membre du Conseil Municipal et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Il fait lecture des propositions de budget primitif 2025 par chapitre établies par la Commission Communale finances réunie les 26 février 2025 et 13 mars 2025.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	397 748,51 €	397 748,51 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	492 800,56 €	492 800,56 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après présentation du dossier,

Vu l'Instruction budgétaire M57,

Considérant que le projet de budget primitif 2025 soumis au vote par chapitre pour les deux sections réponde aux besoins de la Collectivité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 et la note de synthèse brève et synthétique du Lotissement communal le Clos de la Vigne tel que proposé, par chapitre conformément au tableau ci-dessous pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

8 AVR. 2025

ID : 056-200087153-20250404-202511008-BF

BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL LE CLOS DE LA VIGNE PAR CHAPITRE

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
001	Résultat de fonctionnement reporté	25 377,87
011	Travaux	45 000,52
65	Autres charges de gestion courante	5,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	327 365,12
FONCTIONNEMENT	TOTAL DEPENSES	397 748,51
75	Autres produits divers courants	5,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	397 743,51
FONCTIONNEMENT	TOTAL RECETTES	397 748,51

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2025
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
16	Avance de la Commune	95 057,05
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	397 743,51
INVESTISSEMENT	TOTAL DEPENSES	492 800,56
001	Résultat d'investissement reporté	165 435,44
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	327 365,12
INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES	492 800,56

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

18 AVR 2025

ID : 056-200087153-20250404-202511008-BF

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUEE



Le secrétaire de séance,

Patrick POCARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 mars 2025 qui leur a été adressé le 20 mars 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 mars 2025 et du site des Forges le 21 mars 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSENGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUEE, Michaël BERNABÉ donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN, Julien LECLAIR donnant pouvoir à Yoann ROBIN et Cécile LE MOINE donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Patrick POCARD

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-15 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX
ANNEE 2025

- Présentation de l'état N° 1259
- Présentation de simulation d'évolution de taux communaux
- Présentation de l'étude financière en matière de taux d'imposition réalisée par Ploërmel
Communauté dans le cadre du pacte financier et fiscal
- Présentation de la capacité d'emprunt réalisée par le Conseiller aux Décideurs Locaux
- Présentation du prévisionnel de trésorerie – année 2025

Rapporteur : Jacques BIHOUE

Exposé

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'année 2025.

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales pour l'année 2025.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau votée depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il rappelle la délibération N° 24-05/04-04 du 05 avril 2024 par laquelle le Conseil Municipal avait fixé les taux fixés d'imposition communaux à :

TAXES MENAGES	2024
Taxe d'habitation	12,40 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	28,01 %
Taxe foncière communale sur les propriétés non bâties	35,21 %

Il présente ensuite :

- une simulation d'évolution de taux communaux à 1 % et 1,5 %.
- une étude financière en matière de taux d'imposition réalisée par Ploërmel Communauté dans le cadre du pacte financier et fiscal. Il en ressort que la Commune de Forges de Lanouée est loin de la moyenne pratiquée sur le territoire (environ 35 %) avec ses 28.01 %. Il rappelle qu'il faut être vigilant sur ce pacte financier et fiscal qui pourrait impacter la Commune dans un avenir proche s'il fallait augmenter fortement les taux.
- la capacité d'emprunt réalisée par le Conseiller aux Décideurs Locaux
- le prévisionnel de trésorerie pour l'année 2025 au vu des projets d'investissements prévus dans le projet de budget primitif 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi N° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la Loi N° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts,

Au regard du projet de budget primitif 2025 qui est présenté au Conseil Municipal à la présente séance,

Après examen de l'évolution des bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2025,

Vu la simulation présentée pour une évolution des taux communaux pour 2025 et son impact financier,

Vu l'étude financière en matière de taux d'imposition réalisée par Ploërmel Communauté dans le cadre du pacte financier et fiscal,

Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur une augmentation des taux communaux pour 2025.

Un vote à bulletin secret est formulé. Avis favorable.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote à bulletin secret qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	14
CONTRE	09

Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur une augmentation des taux à 1 % ou 1,5 %.

Procède à un vote à bulletin secret qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	05
NULS	01
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	15 (pour 1.5 %) 02 (pour 1 %)
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'augmentation des taux communaux d'imposition pour 2025 à 1,5 % conformément au tableau ci-dessous :

TAXES MENAGES	2024
Taxe d'habitation	12,59 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	28,43 %
Taxe foncière communale sur les propriétés non bâties	35,74 %

- **CHARGE** le Maire ou son Représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUEE



Le secrétaire de séance,

Patrick POCARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 mars 2025 qui leur a été adressé le 20 mars 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 mars 2025 et du site des Forges le 21 mars 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSENGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUEE, Michaël BERNABÉ donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN, Julien LECLAIR donnant pouvoir à Yoann ROBIN et Cécile LE MOINE donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Patrick POCARD

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-16 – BUDGET PRIMITIF – COMMUNE – ANNEE 2025

- **Présentation du projet de budget primitif année 2025 et de sa note de synthèse brève et synthétique**

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Le Maire présente la nouvelle réglementation liée à l'adoption obligatoire de la M57 pour toutes les Communes depuis le 1^{er} janvier 2024 à savoir :

- **L'envoi du projet de budget aux Elus, 12 jours au moins avant la réunion d'examen du budget en Conseil Municipal. L'envoi a été réalisé le 21 mars 2025 par remise aux Conseillers Municipaux à leur domicile pour faciliter la lecture des documents.**

Il présente la note de synthèse brève et synthétique rédigée en retraçant les orientations budgétaires 2025 et transmise à chaque membre du Conseil Municipal et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Il fait lecture des propositions de budget primitif 2025 par chapitre établies par la Commission Communale finances réunie les 26 février 2025 et 13 mars 2025.

Le Maire propose d'apporter quelques modifications aux propositions compte-tenu de la réception de nouvelles données financières à savoir :

Fonctionnement	Articles	Crédits budgétaires
<u>Dépenses</u>	615221 Entretien et réparations sur bâtiments publics 615228 Entretien et réparations sur autres bâtiments 023 Virement à la section d'investissement	Proposé = 17 000 € 2^{ème} proposition = 32 945 € (17 000 + 15 945) A Voter = + 10 595 € (peintures vestiaires) + 5 350 € (entretien pompe à chaleur) Proposé = 8 000 € 2^{ème} proposition = 10 230 € (8 000 + 2 230) A Voter = + 2 230 € (peintures salle socioculturelle) Proposé = 853 400 € 2^{ème} proposition = 933 442 € (853 400 + 80 042) A Voter = + 80 042 €
TOTAL		A Voter 2 ^{ème} proposition = + 98 217 €
<u>Recettes</u>	73111 Fiscalité directe locale 73114 Ifer 74111 Dgf	Proposé = 730 000 € 2^{ème} proposition suite à réception état 1259 et augmentation de 1,5 % = 761 042 € (720 689 + 40 353 coefficient correcteur) A Voter = + 31 042 € Proposé = 100 000 € 2^{ème} proposition = 109 955 € A Voter = + 9 955 € Proposé = 270 000 € 2^{ème} proposition = 283 122 € A voter = + 13 122 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le / 8 AVR. 2025

ID : 056-200087153-20250404-202511010-BF

	741121 DSR des Communes	Proposé = 240 000 € 2 ^{ème} proposition = 279 113 € A Voter = + 39 113 €
	741127 DNP des Communes	Proposé = 30 000 € 2 ^{ème} proposition = 25 100 € A Voter = - 4 900 €
	74833 Etat compensation exonérations taxe foncière	Proposé = 35 000 € 2 ^{ème} proposition = 44 885 € A Voter = + 9 885 €
TOTAL		2 ^{ème} proposition = + 98 217 €

Investissement	Opérations – articles	Crédits budgétaires
<u>Dépenses</u>	Chapitre 231 – Immobilisations corporelles en cours (opération N° 112 – programme de travaux sur ponts)	Proposé = 5 000 € 2 ^{ème} proposition = 85 042 € (5 000 + 80 042) A Voter = + 80 042 €
	Chapitre 21 – Immobilisations corporelles – terrain (opération OPFI – écriture d'ordre)	Proposé = 0 2 ^{ème} proposition = 16 545 € A Voter = 16 545 €
TOTAL		2 ^{ème} proposition = + 96 587 €
<u>Recettes</u>	Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement (OPFI)	Proposé = 853 400 € 2 ^{ème} proposition = 933 442 € (853 400 + 80 042) A Voter = + 80 042 €
	Chapitre 13 – Autres subventions (opération OPFI – écriture d'ordre)	Proposé = 0 2 ^{ème} proposition = 16 545 € A Voter = + 16 545 €
TOTAL		2 ^{ème} proposition = + 96 587 €

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 483 619 € + 98 217 € 2 581 836 €	2 483 619 € + 98 217 € 2 581 836 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	5 000 831 € + 96 587 € 5 097 418 €	5 000 831 € + 96 587 € 5 097 418 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après présentation du dossier,

Vu l'Instruction budgétaire M57,

Considérant que le projet de budget primitif 2025 soumis au vote par chapitre pour les deux sections répond aux besoins de la Collectivité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	06
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 et la note de synthèse brève et synthétique de la Commune tel que proposé, par chapitre conformément au tableau ci-dessous pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le / 8 AVR, 2025

ID : 056-200087153-20250404-202511010-BF

BUDGET GENERAL PRIMITIF DE LA COMMUNE PAR CHAPITRE

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	533 400 €
		+ 18 175 soit 551 575 €
012	Charges de Personnel et frais assimilés	687 700 €
014	Atténuation de produits	1 000 €
65	Autres charges de gestion courante	356 984,58 €
66	Charges financières	38 700 €
67	Charges spécifiques	300 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations	2 745 €
023	Virement à la section de fonctionnement	853 400 €
		+ 80 042 soit 933 442 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 389,42 €
FONCTIONNEMENT	TOTAL DEPENSES	2 483 619 €
		+ 98 217 €
		2 581 836 €
002	Résultat reporté	431 173,85 €
013	Atténuation de charges	11 000,15
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	65 000 €
73	Impôts et taxes	300 000 €
		+ 40 997 soit 340 997 €
731	Fiscalité locale	830 000 €
74	Dotations et participations	599 100 €
		57 220 soit 656 320 €
75	Autres produits de gestion courante	247 045 €
77	Produits spécifiques	300 €
FONCTIONNEMENT	TOTAL RECETTES	2 483 619 €
		+ 98 217 €
		2 581 836 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le **8 AVR. 2025**

ID : 056-200087153-20250404-202511010-BF

BUDGET GENERAL PRIMITIF DE LA COMMUNE PAR CHAPITRE D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES OPERATIONS	RAR 2024	PROPOSITIONS 2025	TOTAL BP 2025
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
20	Licences logiciels mairie (006)		31 000 €	31 000 €
	Plu (035)	2 100 €	10 000 €	12 100 €
	Cabine téléconsultations médicales (046)		7 000 €	7 000 €
	Ilôt urbain cœur de bourg Site de Lanouée (048)	18 480 €		18 480 €
	Panneaux photovoltaïques- Etudes (122)		6 000 €	6 000 €
	Aménagement de rues site des Forges (110)	18 324 €	4 300 €	22 624 €
	Vidéos/communication (045)		1 500 €	1 500 €
	Etudes lotissement les Grées Amières (111)		35 000 €	35 000 €
21	Pont du Sécouët (037)	40 000 €	10 000 €	50 000 €
	Matériel informatique mairie (006)		7 000 €	7 000 €
	Matériel de bureau et mobilier (006)	1 200 €	300 €	1 500 €
	Ateliers matériels et véhicules (020)	25 800 €	19 000 €	44 800 €
	Installations techniques salle socio-culturelle (117)		38 000 €	38 000 €
	Adduction de gaz de Guer à Josselin (120)		20 000 €	20 000 €
	Mise aux normes buts basket/hand (115)	17 864 €	9 436 €	27 300 €
	Rénovation toilettes publiques site de Lanouée(123)		10 000 €	10 000 €
	Changement de portes salle des Lilas (116)		11 000 €	11 000 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

7 8 AVR. 2025

ID : 056-200087153-20250404-202511010-BF

	Panneaux photovoltaïques (travaux) (122)		532 500 €	532 500 €
21	Illuminations (013)		3 000 €	3 000 €
	Achat poteaux d'incendie (049)		5 500 €	5 500 €
	Frais de notaire suite achat de terrain(119)	505 €	1 000 €	1 505 €
	Achat immeuble (109)		110 000 €	110 000 €
	Achat de terrains (108)		100 000 €	100 000 €
	Achat d'équipements extérieurs (014)	3 000 €	31 000 €	34 000 €
	Achat équipement salle Schilliger et médiathèque (022)	2 800 €	7 800 €	10 600 €
	Travaux sur réseau éclairage public (121)		12 610 €	12 610 €
	Achat de panneaux de signalisations (011)		2 000 €	2 000 €
23	Programme de voirie (031)	600 €	134 400 €	135 000 €
	Aménagement carrefour du Quétel (114)	12 375 €		12 375 €
	Travaux de rénovation de la mairie (006)	30 000 €	350 €	30 350 €
	Rénovation du clocher de l'église site de Lanouée (003)	753 000 €	10 000 €	763 000 €
	Travaux peinture/ravalement salle socio-culturelle et salle des sports (117)	13 550 €	26 950 €	40 500 €
	Rénovation salle Louis Chérel (026)	146 500 €	1 393 972 €	1 540 472 €
	Travaux église Site des Forges (041)	19 544 €	10 456 €	30 000 €
	Etudes et travaux maison Guillo (036)	7 100 €	572 900 €	580 000 €
	Travaux aménagement de rues site des Forges (110)		357 376 €	357 376 €
	Local chasse (118)		60 000 €	60 000 €
	Programme de travaux sur ponts (112)		5 000 € + 80 042 €	5 000 € + 80 042 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 8 AVR. 2025

ID : 056-200087153-20250404-202511010-BF

	Réserve (RES)		50 000 €	50 000 €
16	Emprunts et cautions (OPFI)		141 000 €	141 000 €
27	Créances sur autres Communes (avance lotissement) (OPFI)		69 515 €	69 515 €
041	Opérations d'ordre - Intégration de frais réalisation documents d'urbanisme (OPFI)		31 224 €	31 224 €
	Ecritures intégration à l'inventaire suite achats Consorts Moisan/Chérel et Martin		+16 545 €	+16 545 €
INVESTISSEMENT	TOTAL DEPENSES	1 112 742 €	3 888 089 € + 96 587 € 3 984 676 €	5 000 831 € + 96 587 € 5 097 418 €
RECETTES				
001	Excédent d'investissement reporté (OPFI)		448 647,43 €	448 647,43 €
13 (subventions)	Programme voirie (031)		24 350 €	24 350 €
	Travaux rénovation mairie (006)	66 116 €	26 724 €	92 840 €
	Travaux rénovation clocher église site de Lanouée (003)	100 326,92 €	383 100,08 €	483 427 €
	Travaux rénovation salle Louis Chérel (026)		204 945 €	204 945 €
	Etude îlot urbain cœur de bourg site de Lanouée (048)		10 010 €	10 010 €
	Mise aux normes buts basket/hand (115)		5 870 €	5 870 €
	Travaux ouvertures MAM site de Lanouée (002)		5 710 €	5 710 €
	Participation SDEM éclairage public (121)		6 420 €	6 420 €
16 (emprunts)	Travaux salle Louis Chérel (026)		530 466,50 €	530 466,50 €
	Travaux maison Guillo (036)		580 000 €	580 000 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 7 8 AVR. 2025

ID : 056-200087153-20250404-202511010-BF

	Panneaux photovoltaïques (122)		450 000 €	450 000 €
	Achat immeuble (109)		110 000 €	110 000 €
	Achat de terrains (108)		100 000 €	100 000 €
165 (cautions)	Remboursement de cautions (OPFI)		5 000 €	5 000 €
10	FCTVA (OPFI)		400 000 €	400 000 €
	Taxe d'aménagement (OPFI)		5 000 €	5 000 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé (OPFI)		497 651,65 €	497 651,65 €
27	Remboursement Avances aux Lotissements (OPFI)		146 480 €	146 480 €
021	Virement de la section de fonctionnement (OPFI)		853 400 € + 80 042 €	853 400 € + 80 042 €
040	Opérations d'ordre – amortissements (OPFI)		9 389,42 €	9 389,42 €
041	Intégration de frais réalisation documents d'urbanisme (OPFI)		31 224 €	31 224 €
	Ecritures intégration à l'inventaire suite achats Consorts Moisan/Chérel et Martin		16 545 €	16 545 €
INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES	166 442,92 €	4 834 388,08 € + 96 587 € 4 930 975,08 €	5 000 831,00 € + 96 587 € 5 097 418,00 €

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUEE



Le secrétaire de séance,

Patrick POCARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 mars 2025 qui leur a été adressé le 20 mars 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 mars 2025 et du site des Forges le 21 mars 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025.

Conseillers présents : Jacques. BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSEGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUEE, Michaël BERNABÉ donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN, Julien LECLAIR donnant pouvoir à Yoann ROBIN et Cécile LE MOINE donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Patrick POCARD

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-17 – REFERENTIEL M57 – FONGIBILITE DES CREDITS

➤ **Rappel de la réglementation**

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Le Maire fait savoir que l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal doit désormais voter chaque année cette possibilité lors du vote du budget ou lors du vote d'une décision modificative. La mention du taux de fongibilité des crédits sera portée sur la maquette budgétaire dans la page informations générales du budget, modalités de vote du budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUEE



Le secrétaire de séance,

Patrick POCARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 mars 2025 qui leur a été adressé le 20 mars 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 mars 2025 et du site des Forges le 21 mars 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSEAGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUEE, Michaël BERNABÉ donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN, Julien LECLAIR donnant pouvoir à Yoann ROBIN et Cécile LE MOINE donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Patrick POCARD

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-18 – FIXATION DU TARIF DES PHOTOCOPIES

- Rappel de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 sur les délégations de pouvoirs consenties au Maire (rubrique N° 7)
- Fixation des tarifs de ventes de photocopies

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 relative aux délégations de pouvoirs consenties au Maire et notamment la possibilité de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (N° 7)

Il demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs de photocopies faites aux particuliers ou aux Associations tout en respectant l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	02
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **FIXE** les tarifs de photocopies faites aux particuliers ou aux Associations comme suit :

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le / 8 AVR. 2025

ID : 056-200087153-20250404-2025040410-DE

PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC		
	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS *	AUTRES DOCUMENTS
A 4 simple	0.18 €	0.30 €
A 4 recto-verso	0.36 €	0.50 €
A 3 simple	0.36 €	0.60 €
A 3 recto-verso	0.72 €	1 €
Associations communales	100 premières gratuites, au-delà, fournir le papier	100 premières gratuites, au-delà, fournir le papier

PHOTOCOPIES COULEUR		
	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS *	AUTRES DOCUMENTS
A 4 simple	1 €	1 €
A 4 recto-verso	2 €	2 €
A 3 simple	2 €	2 €
A 3 recto-verso	4 €	4 €
Associations communales	100 premières gratuites, au-delà, fournir le papier	100 premières gratuites, au-delà, fournir le papier

* **Définition des documents administratifs** (article L 300-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration) :

(dossiers, rapports, études, compte rendus, procès-verbaux, statistiques, directives, instructions, circulaires, notes et réponses ministérielles, correspondances, avis, prévisions, codes sources et décisions).

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUEE



Le secrétaire de séance,

Patrick POCARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 mars 2025 qui leur a été adressé le 20 mars 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 mars 2025 et du site des Forges le 21 mars 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSEAGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUEE, Michaël BERNABÉ donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN, Julien LECLAIR donnant pouvoir à Yoann ROBIN et Cécile LE MOINE donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Patrick POCARD

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-19 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE RUES CHARLES DE JANZE, DE LA FORET, DE LA CITE ET DES HAUTS FOURNEAUX – SITE DES FORGES

- Présentation du plan général d'avant-projet
- Présentation des estimations financières de travaux
- Demande de validation de l'avant-projet
- Validation du plan de financement prévisionnel
- Demande de subvention au titre des amendes de police

Rapporteurs : Jacques BIHOUEE et Patrick POCARD

Exposé

Monsieur Le Maire et Mr Patrick POCARD, 4^{ème} Adjoint au Maire chargé de la voirie présentent au Conseil Municipal le plan général d'avant-projet et les estimations financières (tranche ferme et optionnelle) dressés par le cabinet de maîtrise d'œuvre Nicolas et Associés pour les travaux d'aménagement des rues Charles de Janzé, de la Forêt, de la Cité et des Hauts Fourneaux sur le site des Forges.

Ils demandent au Conseil Municipal de valider l'avant-projet afin de pouvoir lancer la consultation auprès des entreprises et solliciter une subvention au titre des amendes de police.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSENCES	01
SUFFRAGES EXPRIMES	22
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	22
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de valider l'avant-projet tel que présenté
- **DECIDE** de réaliser la tranche ferme.
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-après
- **SOLLICITE** une subvention au titre des amendes de police.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

7 8 AVR. 2025

ID : 056-200087153-20250404-2025040411-DE

PLAN DE FINANCEMENT – HT

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	14 750 €		
Etudes complémentaires (géomètre, passage caméra, frais appel offres)	5 170 €	Fonds propres	219 780 €
Travaux (ferme) :	199 860 €		
TOTAUX	219 780 €	TOTAL	219 780 €

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUEE



Le secrétaire de séance,

Patrick POCARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication